



Commune de Valdeblore

L'an deux mil vingt-quatre et les vingt-deux mars, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Carole CERVEL, à l'effet de délibérer en session ordinaire sur :

Ordre du jour :

1/ Approbation PV précédent,

2/ Finances -Investissement-Urbanisme :

- Délibération relative à l'adhésion de nouvelles communes au Conservatoire des Alpes-Maritimes de Musique
- Délibération relative au contrat de distribution des secours
- Délibération relative à une convention d'occupation temporaire du domaine public
- Délibération relative au frais de mission « Salon de l'Agriculture et Mountain Planet »
- Délibération relative à une convention avec le Sivom de la Tinée pour la mise à disposition d'un emploi d'ASVP

- Délibération relative à l'opération « Station-Service »
- Délibération relative au projet de Développement numérique
- Délibération relative à l'opération de restauration au sein des Eglises Ste Croix et St Jacques
- Délibération relative à la réhabilitation de la cabane pastorale du plan de la Gourre
- Délibération relative aux travaux de réhabilitation des écoles primaires de la Bolline et de St Dalmas

3/ Questions diverses.

Présents :

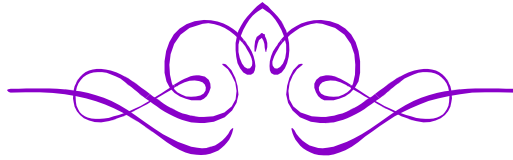
Mme CERVEL–GEORGENTHUM Carole, Maire ; Ms CIAIS Christophe, GARINO Pascal, PANCHIERI Lionel Adjoints ; Ms, MAGNANI Gilles, RICHIER Jean-Pierre, GIUGE Philippe ; Mmes MASCARELLI Geneviève, MENCARELLI Maryse et RESMOND Dominique, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : M. CERANI Jean-Louis a donné procuration à M. PANCHIERI Lionel.

Absent(s) non représenté(s) :

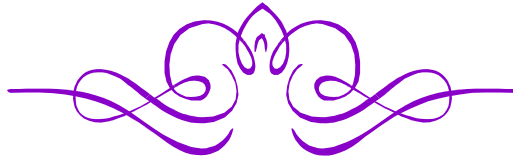
Ms BALDASSARE Bernard, CIAIS Jean-Philippe et ORSINI Dominique.

Monsieur Lionel PANCHIERI est désigné comme secrétaire de séance.



Point 1 Approbation du P.V. 15/12/2023

Le procès-verbal du 15/12/2023 est adopté à l'unanimité.



Point 2 Finances – Investissement - Urbanisme

Adhésion de nouvelles communes au Conservatoire de Musique des Alpes-Maritimes

Objet de la délibération : Approbation de l'adhésion de nouvelles communes au Conservatoire de Musique des Alpes-Maritimes

Madame le Maire présente à l'assemblée la délibération n°2024-02/04 du Conservatoire de Musique des Alpes-Martimes approuvant l'adhésion des communes de Fontan, la Roquette sur Var et Lucéram au sein du Syndicat Mixte.

Ces communes souhaitent intégrer le Syndicat Mixte pour pérenniser l'éducation à la musique sur leurs territoires.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces adhésions et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents prévus à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion des communes de Fontan, la Roquette sur Var et Lucéram au Conservatoire de Musique des Alpes-Martimes,

AUTORISE le Maire à signer tous documents à cet effet.

Contrat de distribution des secours

Objet de la délibération : Délibération relative au contrat de distribution des secours

Madame le Maire présente le contrat de distribution des secours pour la saison d'hiver 2023-2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contrat de distribution des secours pour la saison d'hiver 2023-2024.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à cet effet.

Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le Petit Alpin

Objet de la délibération : Approbation de la convention à passer avec le « Petit Alpin » pour les Millefontes.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par le gérant du « Petit Alpin » qui souhaite, pour la troisième année consécutive, installer sa structure de distribution de produits locaux, sur le parking des Millefontes.

Elle sollicite donc le Conseil pour qu'il approuve à nouveau cette installation et qu'il en fixe la durée ainsi que le montant de la redevance relative à l'occupation de l'espace public en découlant.

Pour finir, Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention à passer avec l'intéressé, celle-ci reprenant l'ensemble des modalités énoncées ci-avant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (1 contre et 3 abstentions),

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public à passer avec le Petit Alpin pour l'été 2024-2025-2026,

AUTORISE le Maire à signer tous documents à cet effet.

Frais de mission
« Salon de l'Agriculture et Mountain Planet »

Objet de la délibération : Frais de mission Salon de l'Agriculture et Mountain Planet.

Madame le Maire informe le Conseil municipal du déroulement de plusieurs événements auxquels elle a participé et auxquels elle devra se rendre prochainement eu égard aux fonctions qui sont les siennes :

- Salon de l'Agriculture 2024 (représentation des communes rurales 06 et des communes de la Tinée),
- Mountain Planet - Le Salon de l'Aménagement en Montagne du 16 au 18 avril 2024 avec aussi le conseil d'administration de l'ANMSM.

Conformément aux dispositions énoncées par l'article L2123-18 du C.G.C.T., dans le cadre de ce mandat, les frais relatifs aux missions mentionnées ci-dessus peuvent être remboursés suivant le régime des frais réels (présentation de certificats, notes, factures).

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (1 contre),

AUTORISE Madame le Maire à participer aux événements cités ci-dessus,

DIT que les frais de mission correspondants lui seront remboursés à frais réels, qu'ils seront assumés soit directement par la Commune, soit remboursés à l'intéressée,

DIT que le règlement se fera sur facture dans le cas de la prise en charge directe par la Commune et sur présentation d'un état de frais certifié par l'intéressée dans le cas où elle avancerait lesdits frais, cet état devant être accompagné des notes, factures ou titres de remboursement soient de tous les justificatifs relatifs aux dépenses de transport, aux repas et aux nuitées de l'édile rendus nécessaires par l'accomplissement de missions définies préalablement à leur exécution.

DIT QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération seront prévus au Budget de la Commune.

Convention avec le Sivom de la Tinée pour la mise à disposition d'un emploi d'ASVP

Objet de la délibération : Convention avec le Sivom de la Tinée pour la mise à disposition d'un emploi d'ASVP

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il avait, courant 2022, approuvé une convention de mise à disposition d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), celle-ci portant sur une durée d'un an. Il s'agissait-là de mutualiser avec d'autres communes du Sivom le bénéfice de cette fonction de surveillance et la prise en charge des dépenses induites par la création et l'existence de ce poste.

Madame le Maire propose au Conseil de faire intervenir l'ASVP sur la Commune de Valdeblore, 5 demi-journées par semaine. Elle précise que cette présence représentera un coût estimé à 15 000€/an.

Elle étaye son propos en mentionnant au Conseil Municipal le nombre croissant de dégradations et d'incivilités quotidiennes commises au sein des villages, et plus particulièrement à la Bolline, et explique que la présence d'un ASVP permettra, au-delà de son caractère dissuasif, de mettre en place de façon effective l'exercice des missions de police sur le terrain par la prévention, la constatation et la verbalisation des infractions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention relatif à la mise à disposition par le Sivom de la Tinée d'un poste d'ASVP.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents à cet effet.

Opération « station-service »

Objet de la délibération : Approbation de l'opération de construction d'une station-service, de son plan de financement et des demandes de subventions

Madame le Maire rappelle au Conseil le besoin exprimé par les habitants et les entreprises de la commune de pouvoir disposer d'un service local de fourniture de carburant, l'absence de station-service les obligeant à parcourir entre 40 et 60 km aller-retour pour s'approvisionner.

Elle expose ensuite le coût estimé des études, de la maîtrise d'œuvre et des travaux de création de la nano-station qui sera gérée directement par la Commune et implantée sur les parcelles communales situées à l'entrée sud du village de la Bolline.

Le coût des travaux prévus pour cette réalisation comprenant également un aménagement paysager et prévoyant l'implantation de bornes de recharge électrique est estimé à 520 000,00 € H.T. soient 624 000 € T.T.C. ; la part études et maîtrise d'œuvre est évaluée à 35 000 € H.T. soient 42 000 € T.T.C. Cette dépense est susceptible d'être financée dans sa globalité à hauteur de :

- 60 % par l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. (56,22 % sollicités pour les travaux) et du F.N.A.D.T. (5.05% sollicités pour les études et la maîtrise d'œuvre),
- 20% par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes sollicités pour les travaux. Le reste demeurant à la charge de la Commune.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver cette opération, son plan de financement ainsi que la sollicitation des services de l'Etat et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour subventionner ladite dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de création d'une station-service municipale à Valdeblore, dont le coût de réalisation (Etudes et Travaux) est estimé à 555 000 € H.T soient 666 000 € T.T.C.

SOLLICITE les subventions les plus élevées possible :

- auprès de l'Etat :
 - o DETR, à hauteur de 60% du montant des travaux,
 - o FNADT, à hauteur de 80 % du montant des études et de la maîtrise d'œuvre,
- auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, à hauteur de 20% du montant des travaux,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Montants	
Coût Etude et Maîtrise d'œuvre	35 000,00	
Coût Travaux	520 000,00	
Coût total de l'opération H.T.	555 000,00	
ETAT – DETR = 60% du montant H.T. des travaux = 60% * 520 000 €	56,22%	312 000,00
ETAT – FNADT = 80% du montant H.T. des études et maîtrise d'œuvre = 80% * 35 000 €	5,05%	28 000,00
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes = 20% du montant H.T. des travaux = 20% * 520 000 €	18,74%	104 000,00
Total des subventions	80,00%	444 000,00
Part restant à la charge de la Commune de Valdeblore	20,00%	111 000,00
Majorée de la T.V.A.	20,00%	111 000,00
Total part restant à la charge de la Commune	40,00%	222 000,00

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération seront prévus au Budget de la Commune.

Objet de la délibération : Approbation Marché étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une station-service communale et de son financement

Délibération ajournée et à reporter, les offres étant en cours de négociation.

Projet de développement numérique

Objet de la délibération : Site Internet municipal, application mobile citoyenne et acquisition d'un écran tactile interactif

Madame le Maire rappelle au Conseil que le site internet de la Commune réalisé il y a plus d'une dizaine d'années n'est plus fonctionnel et demeure inutilisé car inexploitable. Il s'agit donc de faire appel à un prestataire spécialisé afin qu'il procède à la création d'un nouveau site internet lisible et facile d'utilisation tant pour les administrés que pour les services municipaux.

Madame le Maire propose également au Conseil de faire développer, concomitamment à la création du nouveau site, une application mobile citoyenne qui permettra d'optimiser le lien entre la Mairie et les administrés par une information communale diffusable en temps réel et en toutes circonstances.

Enfin, Madame le Maire présente au Conseil le projet d'acquisition d'un écran tactile interactif, dont l'installation aura lieu dans la salle du Conseil. Cet équipement permettra d'organiser des réunions tant en présentiel qu'en visioconférence en limitant notamment le nombre de dossiers papier et les déplacements de tous les interlocuteurs de la Mairie, ceci permettant de conjuguer efficacité, économies et écoresponsabilité.

Le coût global de cette opération ayant pour but le développement numérique des services municipaux est estimé à 15 633 € H.T. soient 18 760 € T.T.C., se ventilant comme suit :

- Site internet : 4 340 € H.T.
- Application mobile citoyenne : 6 444 € H.T.
- Ecran interactif tactile : 4 849 € H.T.

Cette dépense est éligible pour bénéficier d'un financement de l'Etat à hauteur de 80% de son montant H.T., dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

Madame le Maire donc demande au Conseil de bien vouloir approuver :

- l'opération « Création d'un site Internet, d'une application citoyenne mobile et acquisition d'un écran tactile interactif pour réunions et visioconférences » dont le coût est estimé à 15 633 € H.T. soient 18 760 € T.T.C.,
- le plan de financement de cette prestation tel qu'exposé ci-après,
- la sollicitation des services de l'Etat pour subventionner au taux le plus élevé possible ladite dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération « Création d'un site Internet, d'une application citoyenne mobile et acquisition d'un écran tactile interactif pour réunions et visioconférences » dont le coût est estimé à 15 633 € H.T. soient 18 760 € T.T.C.,
- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat (DSIL), à hauteur de 80%,
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Montants	
Coût de l'opération H.T.	15 633,00 €	
ETAT - DSIL	80,00%	12 506,00 €
Total des subventions		12 506.00 €
Part restant à la charge de la Commune de Valdeblore	20,00%	3 127,00 €
Majorée de la T.V.A.	20,00%	3 127,00 €
Total part restant à la charge de la Commune		6 254,00 €

- **DIT QUE** les dépenses qui en résultent seront prévues au Budget Communal.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents à cet effet.

Opération de restauration des églises Sainte-Croix et Saint-Jacques

Objet de la délibération : Approbation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de restauration de l'église Saint-Jacques de la Bolline et de l'église de l'Invention de la Sainte-Croix de Saint-Dalmas

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les Architectes des Bâtiments de France en charge du suivi du dossier de restauration des églises de la Bolline et de Saint-Dalmas ont mentionné que la mission incluant des compétences spécialisées en peintures, fresques et décors intérieurs validées par un diplôme d'Etat n'était pas explicitement formulée dans l'offre du titulaire du marché. Il a donc été demandé à l'entreprise Donjerkovic de compléter sa proposition financière en incluant cette prestation.

C'est cette dernière qui fait l'objet de l'avenant soumis à l'approbation du Conseil, la dépense y afférant étant fixée à : 4 750 € H.T. soient 5 700 € T.T.C, ceci portant le montant du marché public de maîtrise d'œuvre à 73 200 € H.T. soient 87 840 € T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration des églises Saint-Jacques de la Bolline et Sainte-Croix de Saint-Dalmas pour un montant fixé à 4 750 € H.T. soient 5 700 € T.T.C.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cet avenant,
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront prévus au Budget de la Commune.

Opération de réhabilitation de la cabane pastorale du Plan de la Gourre

Objet de la délibération : Approbation de l'opération relative à la réhabilitation de la cabane pastorale du Plan de la Gourre, plan de financement et demande de subvention

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une cabane d'alpage au Plan de la Gourre, celle-ci étant louée à un éleveur ovin depuis une trentaine d'année. Elle est en général occupée de début juin à début juillet puis de début septembre à fin octobre, le berger salarié de l'éleveur résidant sur place.

La réhabilitation comprend :

- la création d'une extension maçonnée permettant d'aménager un bloc sanitaire accessible depuis l'intérieur de la cabane et un local de stockage,
- la reprise de l'étanchéité et de l'isolement et l'installation d'un nouveau poêle pour offrir un meilleur confort thermique à l'occupant,
- l'augmentation de la capacité de production photovoltaïque,
- le remplacement de la toiture en tôle par du bac acier,
- la mise en place d'un dispositif permettant de pérenniser l'alimentation en eau de la cabane.

Le coût estimé de l'opération s'élève à 142 905 € H.T. soient 171 486 € T.T.C. comprenant les frais d'étude et de suivi de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 10 875 € H.T. et les travaux pour un montant de 132 030 € H.T.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Région peut financer jusqu'à 75% du montant de dépense H.T., l'Etat proposant un cofinancement pouvant aller jusqu'à 25%, ceci permettant de faire financer à 100% l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération de réhabilitation de la cabane pastorale du Plan de la Gourre, le montant de la dépense étant estimé à 142 905 € H.T. soient 171 486. € T.T.C.

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Montants	
Coût de l'opération H.T.	142 905,00 €	
Conseil Régional	75,00%	107 178,75 €
ETAT	25,00%	35 726,25 €
Total des subventions		€
Part restant à la charge de la Commune de Valdeblore	20,00%	28 581,00 €
Majorée de la T.V.A.	20,00%	28 581,00 €
Total part restant à la charge de la Commune		€

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération,
- **DIT QUE** les crédits nécessaires pour sa réalisation seront prévus au Budget de la Commune.

Opération de réhabilitation des écoles primaires de la Bolline et de Saint-Dalmas

Objet de la délibération : Travaux de réhabilitation des écoles primaires de la Bolline et de St Dalmas

Délibération ajournée, quelques devis devant être renseignés.

Point 3 - QUESTIONS DIVERSES

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES 2024

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du 26.02.24 de Madame la Principale du Collège St Blaise de St Sauveur sur Tinée relatif à des projets de voyages scolaires au printemps 2024.

Deux voyages sont prévus :

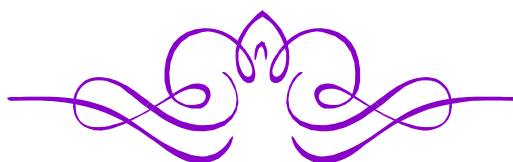
- LONDRES du 03 au 06 avril 2024 au tarif de 500 € par élève,
- TURIN du 15 au 19 avril 2024 au tarif de 405 € par élève.

Madame la Principale sollicite le Conseil Municipal pour aider financièrement les familles des enfants qui résident sur la Commune. Le nombre d'élèves susceptibles de participer aux voyages est de 16. Madame le Maire précise que Monsieur Christophe Ciais, 1^{er} adjoint, ne participera pas aux opérations de vote étant lui-même parent d'un enfant listé par le Collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'octroyer une participation financière de 10% par élève représentant 733,50 €.
- **DECIDE** de verser directement la subvention au collège St Blaise.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 11h.



Le Secrétaire,

Le Maire,

Carole CERVEL.